




Vous vous êtes porté(e) volontaire afin d'apporter votre soutien lors de cette période de confinement. Isolés, malades, fragiles... certains habitants peuvent avoir des difficultés d'accès aux besoins essentiels de leur vie quotidienne. En ce sens et en fonction des demandes relayées auprès de Phare par le CCAS, vous serez potentiellement amené à réaliser des courses de première nécessité (alimentaire et/ou pharmacie).

Phare vous remercie pour cet engagement en cette période particulière. Vous trouverez ci-dessous un guide présentant les étapes de réalisation de cette mission :

ETAPE	MISSION
<p>1. S'inscrire sur la plateforme de réserve civique en quelques clics !</p> <p> Cette démarche permet à Phare d'entrer dans un cadre juridique, nécessaire à la mise en œuvre de cette démarche d'entraide</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans votre barre de recherche aller sur cette adresse : https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/ • Cliquez sur l'onglet « je suis volontaire je veux aider » • Remplissez le formulaire (nom, prénom, date de naissance...) • Recherchez Phare « Je fais les courses de produits essentiels... » en tapant 50440 dans la barre de recherche du site • A droite de la page cliquez dans « rejoignez le mouvement » cliquez sur « proposez votre aide » Vous voilà officiellement inscrit 😊
<p>2. Le CCAS informe Phare d'une demande sur l'une des 6 communes déléguées de la Pointe</p>	<p>Un référent bénévole de Phare recense la demande</p>
<p>3. Phare contacte un des volontaires si possible proche de la demande</p>	<p>Le référent bénévole de Phare transmet les informations nécessaires au volontaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le besoin recensé (liste de courses, besoin en pharmacie) - l'identité et l'adresse du demandeur - le numéro de téléphone du demandeur - l'attestation de déplacement de PHARE (cf. page suivante) <p>+ fixe une date pour la communiquer au demandeur</p>
<p>4. Phare recontacte la personne ayant un besoin</p>	<p>Le référent bénévole de Phare transmet ces informations au demandeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identité du volontaire mobilisé - à quel moment il va venir (jour et heure approximative) <p>+ indique procédure de paiement (différée via facturation Phare)</p>
<p>5. Courses de première nécessité</p>	<p>Le volontaire se rend chez le commerçant (Super U, pharmacie)</p> <p>➔ Moyen de paiement : précisé en page suivante</p>
<p>6. Livraison au domicile du demandeur</p>	<p>Le volontaire dépose la commande DEVANT LA PORTE avec un double du ticket dans le sac</p>
<p>7. Confirmation</p>	<p>Le volontaire confirme au référent bénévole que la mission a été réalisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par texto ou appel : 06.70.93.09.34 OU 02.33.04.22.21 - Sur boîte mail référent: e.lefreteur@laposte.net

MODALITES DE PAIEMENT

Achats SUPER U :

L'association dispose d'un compte cident SUPER U. En accord avec le magasin, il vous faudra d'abord présenter votre attestation de déplacement PHARE à l'accueil. Une fois les courses réalisées et au moment du paiement en caisse, il vous suffira de signaler que le règlement s'effectue sur le compte de l'association PHARE : un salarié du magasin viendra badger la carte client.

- Demandez 3 tickets de caisse :

- 1 sera conservé par Super U à la caisse (il vous faudra le signer et y noter votre nom)
- 1 sera à mettre dans le sac de courses pour le transmettre au bénéficiaire
- 1 ticket sera à remettre à l'accueil du Super U avec le nom de la personne pour qui vous avez fait les courses



EN REPARTANT PENSEZ A BIEN LAISSER A L'ACCUEIL LE TICKET DE CAISSE AVEC LE NOM DE LA PERSONNE POUR QUI VOUS AVEZ FAIT LES COURSES 😊

PHARMACIE :

Aucun document ne vous sera nécessaire : il vous suffit simplement de vous présenter à la pharmacie en donnant le nom de la personne concernée et en présentant votre attestation de déplacement PHARE

ATTESTATIONS DE DEPLACEMENTS DEROGATOIRES

Dans le cadre de cette mission volontaire vous recevrez une attestation de déplacement établie par PHARE en lien avec le CCAS de la Hague. Celle-ci sera valable pendant toute la durée de votre volontariat.

A celle-ci devra s'ajouter l'attestation dérogatoire nationale (joint en copie). La case à cocher sera la numéro 7: « Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative ». Il faudra en remplir une nouvelle avec la date du jour à chaque déplacement



Veillez à bien avoir avec vous ces 2 autorisations lors de chaque déplacement

- Si vous ne pouvez pas imprimer de chez vous, vous pouvez faire imprimer l'attestation de PHARE lors de votre première mission à Super U. Il vous suffira alors d'utiliser la carte de phare pour l'ajouter au compte de l'association (veillez simplement à réaliser ce paiement en le séparant des courses pour lesquelles vous êtes venues). Pour ce premier déplacement sans l'autorisation de PHARE vous vous munirez cependant de l'attestation dérogatoire nationale (retranscrite à la main au besoin) en cochant la case n° 4 : « Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants »

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver
très régulièrement
les mains



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter



Saluer
sans se serrer la main,
éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000

(appel gratuit)

REGLES DE SECURITE SANITAIRE ET RAPPEL DES GESTES BARRIERES

Cette feuille de route permet de limiter au maximum tout contact physique et ainsi préserver **la sécurité du volontaire et du bénéficiaire**.

Toutefois, nous vous invitons à bien suivre les gestes barrières rappelés ci-contre et notamment lors des achats des produits essentiels.

Masques et gel hydro alcoolique étant indisponibles, n'hésitez pas à utiliser les sanitaires du Super U afin de vous laver les mains après achats.

Nous restons bien évidemment joignables pour tous renseignements complémentaires

Solidairement

L'association Phare